

**COMMUNE DE SAINT-JEAN DE MAURIENNE  
SOCIETE TRIMET : AUGMENTATION DE LA PRODUCTION D'ALUMINIUM**

**ENQUÊTE PUBLIQUE DU 06/04 AU 05/05/20201**

**AVIS DE FNE SAVOIE**

**RAPPEL DE LA SITUATION : La production d'aluminium**

---

La production d'aluminium existe en Maurienne depuis le début des années 1900. L'implantation de ces usines de production est due à la proximité des centrales hydroélectriques, l'électrolyse de l'aluminium nécessitant des courants électriques très forts (plusieurs milliers d'ampère).

« La concurrence sur le marché de l'aluminium est mondiale. 65 % de la production de l'aluminium se fait en Chine ». Page 3 de la note de présentation.

En 1990, 36 sites de production d'aluminium existaient en Europe de l'ouest dont 7 en France, en 2019, seules 13 « alumineries » restent dont 2 en France (St Jean de Maurienne et Dunkerque). « TRIMET ne dispose d'aucun levier sur le prix de vente de son aluminium ». Actuellement le prix est cependant élevé : 2100 \$/tonne départ usine.

Pour fabriquer une tonne d'aluminium, il est nécessaire de disposer de :

- 1,92 tonne d'alumine tirée de la bauxite
- 425 kg de carbone présent dans les anodes qui sont brûlés
- 13,5 M WH d'électricité

Pour TRIMET, l'alumine est importée, les anodes sont fabriquées en Tarentaise et l'électricité provient des barrages hydroélectriques de Maurienne. En sus 5 000 000 m<sup>3</sup> d'eau sont prélevés chaque année dans l'Arc et restitués en majeure partie.

**RAPPEL DE LA SITUATION : Les impacts de la production d'aluminium**

---

Ces impacts sont nombreux : consommation d'eau, bruits, odeurs, émissions de CO<sub>2</sub> et de fluor. Les plus significatifs pour l'environnement sont l'émission de CO<sub>2</sub>, de fluor et de poussières.

CO<sub>2</sub>

Le plafond d'émission de CO<sub>2</sub> a été fixé à 2 tonnes de CO<sub>2</sub> émis par tonne d'aluminium produite. A noter que la production d'aluminium dans les pays asiatiques émet 15 tonnes de CO<sub>2</sub> environ par tonne d'aluminium produite (page 74 de l'évaluation environnementale). La réduction des émissions de CO<sub>2</sub> est négociée dans le cadre d'un système européen d'échange de quotas (page 75).

**France Nature Environnement Savoie**

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBERY

04 79 85 31 79 / savoie@fne-aura.org

**[www.fne-aura.org/savoie](http://www.fne-aura.org/savoie)**

En 2019, pour une production de 140 000 tonnes d'aluminium, 283 798 tonnes de CO<sub>2</sub> ont été émis (page 70) (consommation des anodes).

Les cuves d'électrolyse initiales (cuves SODERBERG) laissaient échapper beaucoup de fluor. Ainsi de 1957 à 1972, 20 kg de fluor étaient émis par tonne d'aluminium produite, ce qui amenait la diffusion de 1500 tonnes/an de fluor dans l'atmosphère pour une production de 75000 tonnes d'aluminium/an.

Les conséquences de cette émission de 1500 tonnes/an de fluor ont été désastreuses pour :

- la végétation : arbres fruitiers, vignes, prairies, 15000 ha de forêts affectées avec disparition complète de la forêt dans certains cas (forêt communale de Montricher Albanne en particulier).

- la faune : bétail atteint de fluorose, faune sauvage affectée (bouquetins).

Compte tenu des impacts produits par la fabrication de l'aluminium, TRIMET est une ICPE SEVESO haut. Depuis 1975, les nouvelles cuves d'électrolyse séries F et surtout G (120 cuves) ont permis de réduire l'émission de fluor qui a été ramené de 20kg/fluor/tonne d'aluminium à moins de 0,6 kg par tonne d'aluminium soit moins de 100 tonnes de fluor/an.

Actuellement depuis 2018 l'émission de fluor est d'environ 80 tonnes/an mais elle ne diminue pas depuis 3 ans et des impacts, sur la végétation (en particulier vergers) persistent.

TRIMET emploie actuellement 621 salariés (chiffres de fin 2019) non compris les sous-traitants, c'est un moteur économique pour la vallée de la Maurienne.

## LE PROJET

---

Le projet prévoit le passage d'une production actuellement autorisée de 150 000 tonnes/an à une production de 160 000 tonnes/an en augmentant l'intensité électrique dans les cuves d'électrolyse.

A noter que la production actuelle est de 140 000 tonnes/an, l'augmentation du plafond autorisé à 160 000 tonnes/an permettrait donc une augmentation de la production de 20 000 tonnes/an avec les conséquences qui en découlent (soit une augmentation de 14,3%).

Le projet n'amènera pas une extension de l'usine, ni une augmentation du nombre de cuves d'électrolyse mais la construction d'un transformateur et d'une deuxième « boucle de compensation » sera nécessaire.

Le projet n'amènera aucune installation supplémentaire en zone naturelle.

Le coût du projet est estimé à 11 000 000 €.

La nature des produits utilisés et fabriqués, les méthodes de production ne seront pas modifiées par le projet.

## AVIS DE FNE SAVOIE

---

FNE Savoie a comme priorité la protection de l'environnement.

Depuis 2007 TRIMET a réalisé 15 772 000 € en faveur de la protection de l'environnement (page 17 de la pièce jointe n°4).

Le détail de cet investissement est donné pages 228 à 243 de l'étude environnementale B public.

Un investissement de 3 000 000 € en faveur de l'environnement accompagne l'augmentation de la production autorisée de 150 000 tonnes à 160 000 tonnes.

Néanmoins on constate le maintien d'une émission de fluor qui se stabilise à 80 tonnes/an avec des dégâts mesurables.

### **France Nature Environnement Savoie**

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBERY

04 79 85 31 79 / savoie@fne-aura.org

**[www.fne-aura.org/savoie](http://www.fne-aura.org/savoie)**

Aussi FNE Savoie demande que des investissements soient réalisés pour que le plafond d'émission du fluor de 80 tonnes/an soit conservé pour la nouvelle production de 160 000 tonnes/an et que la recherche de la MTD (Meilleure Technique Disponible) se poursuive sous l'œil vigilant de la DREAL.

Des investissements en faveur de l'environnement présentés dans le dossier mais non retenus (tel page 146 de l'étude environnementale ; Le traitement de 16 cheminées pour 500 000 €) sont souhaitables.

De même les relevés de boîtes à soude (11 stations) et les mesures sont réalisés en interne. Sans mettre en cause la véracité des résultats diffusés, cette mesure pourrait être confiée à un intervenant externe afin d'afficher la plus grande objectivité des résultats du réseau de surveillance de l'air.

En outre, il nous semble nécessaire de retenir les différentes recommandations de l'Autorité Environnementale à savoir :

- « compléter l'évaluation environnementale par une analyse des effets toxiques sur les écosystèmes et de mettre en œuvre le cas échéant la séquence Eviter, Réduire, Compenser » page 10 de l'avis de l'AE.
- « éclaircir la différence entre la modélisation et les mesures d'exposition au benzo(a)pyrène et revoir l'évaluation des risques sanitaires en conséquence »
- « assurer un suivi rigoureux des rejets fluorés et des poussières au regard de leur forte augmentation induite par le projet et de prévoir des mesures de correction en cas de dépassement des seuils autorisés » page 11 de l'avis de l'AE.

La situation actuelle peut se caractériser par :

- un prix élevé de l'aluminium 2100 \$/tonne,
- le plan gouvernemental de relance qui promet de financer jusqu'à 40 % de l'investissement,
- la présence du laboratoire international RIOTINTO attendant à l'usine et promoteur de multiples améliorations dans la fabrication de l'aluminium.

Cette situation ouvre des possibilités de réduction des impacts.

**FNE Savoie n'émet pas d'avis défavorable au projet mis à l'enquête sous les réserves :**

- d'une veille continue et efficace de TRIMET en faveur de la Meilleure Technique Disponible (MTD) incluant, en particulier, la prise en compte d'une nouvelle technique à l'étude au Canada Rio Tinto visant à remplacer les anodes traditionnelles par des anodes sans carbone, ce qui éliminerait les émissions polluantes.
- Que des investissements soient réalisés pour maintenir le plafond des émissions de fluor à 80 tonnes/an avec une production de 160 000 tonnes d'aluminium/an.
- Qu'une réponse soit apportée par TRIMET aux recommandations de l'AE reprises ci-dessus.

Chambéry, le 03/05/2021

Pour FNE Savoie,  
André Collas,  
Administrateur.

